

<https://www.fenvac.com/justice-l-collision-au-passage-a>



JUSTICE | COLLISION AU PASSAGE A NIVEAU DE MILLAS : 4  
ANS APRES LE DRAME, LE PROCES S'OUVRE ENFIN

# JUSTICE | COLLISION AU PASSAGE A NIVEAU DE MILLAS : 4 ANS APRES LE DRAME, LE PROCES S'OUVRE ENFIN

Publication date: lundi 19 septembre 2022

- Actualités des événements suivis -

---

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

---

Le 14 décembre 2017, vers 16h05, au passage à niveau n°25 de la commune de Millas dans les Pyrénées-Orientales, un autocar transportant des collégiens est percuté par un TER. Cet accident causera la mort de six adolescents. Ils s'appelaient Ophélie, Teddy, Loïc, Yonas, Alan et Diogo. Huit autres enfants seront gravement blessés.

Rapidement après les faits une enquête est ouverte par le parquet suivi d'une information judiciaire au pôle accidents collectifs de Marseille. Les quatre années d'instruction ont permis d'établir que le drame a été causé par à une faute d'inattention de la conductrice de l'autocar. Il lui est reproché de "ne pas avoir prêté attention au caractère fermé du passage à niveau et d'avoir forcé la demi-barrière fermée alors qu'arrivait un train express régional".

La conductrice, Nadine OLIVIERA, qui comparaitra libre lors du procès, sera jugée pour homicides et blessures involontaires. Elle encourt jusqu'à 3 années d'emprisonnement.

Ce procès, à la fois attendu et redouté par les familles des victimes, doit se tenir du 19 septembre au 7 octobre 2022 devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. Les débats seront retransmis à Perpignan, au Palais des Congrès.

Les victimes éprouvées par une instruction longue marquée par de nombreuses expertises et contre expertises attendent des réponses, en particulier de la conductrice. Elles cherchent à comprendre pourquoi Nadine OLIVEIRA a engagé le car sur les voies.

Elles craignent toutefois les répercussions psychologiques de ce temps judiciaire qui les oblige à se replonger dans ces moments extrêmement douloureux.

Deux jeunes rescapés de l'accident sont appelés à témoigner pour raconter ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils ont pu voir ou entendre avant la collision. Mais, pour l'heure le nombre de victimes souhaitant être entendu par le tribunal reste incertain tant l'idée de revenir sur ce drame freine parents et enfants.

La FENVAC, constituée partie civile aux côtés des victimes et de leurs familles, a participé à la préparation du procès aux côtés de Maitres CHEMLA et MESCAM, conseils de l'association et de nombreuses familles. Les membres de la Fédération ont également accompagné Fabien BOURGEONNIER, Président de l'association créée à la suite de l'accident « A la mémoire de nos Anges » dans les différentes réflexions préalables au procès.

Lundi 19 septembre s'est ouvert le procès devant le tribunal composé de trois magistrates. La salle des procès « hors normes » construite dans la Cour de la caserne de Buy à Marseille accueillait une trentaine de parties civiles. L'atmosphère était particulièrement chargée émotionnellement, malgré la profonde humanité de la présidente du tribunal dont les mots bienveillants et pédagogiques ont apporté un peu de réconfort aux familles. La conductrice du car a répondu à quelques questions du tribunal durant ce premier jour d'audience dans lequel persistait en filigrane l'interrogation quant à la position des barrières de sécurité du passage à niveau.

La FENVAC sera aux côtés des victimes directes et indirectes de ce tragique accident lors du procès et après.

PS:

Olivier GOT pour lindependant.fr 20/09/2022